

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON
Malzéville

Nombre
de conseillers en exercice 10
de présents 6
de votants 8

OBJET
*Dispositif Actes :
Finances Locales
Décisions Budgétaires
N°2024-5*

***Subventions aux
Associations
2024***

Convocation établie le
21/03/2024

Délibération affichée le
08/04/2024
Et transmise en Préfecture
de Meurthe-et-Moselle
08/04/2024

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents : Dominique MATHEY ; Guy FURDIN ; Arnaud MELINE ; Olivier KUBLER ; Paulette CLEMENT, Philippe PIERRAT

Étaient absents et excusés : David RICHARD, Fabrice WIEGERT.

Pouvoir : David RICHARD à Paulette CLEMENT, Fabrice WIEGERT à Dominique MATHEY.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le montant des Subventions aux Associations se décompose comme suit :

- Association sportive du Grand Couronné : 304 € conformément à la règle en vigueur (1€/habitant),
- Foyer Rural : 600 €,
- AIRPAS : 50 €.
- Décide de définir une grille de critères pour l'attribution de subvention aux éventuel demandeurs (deux demandes supplémentaires cette année)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** à l'unanimité l'attribution des sommes fixées pour les associations ASGC, Foyer Rural et AIRPAS

Pour extrait conforme,
A Dommartin-sous-Amance, le 4 avril 2024
Le Maire, Dominique MATHEY